

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du Bureau de CDA du samedi 12 mars 2022, tenue au siège du District à Vesoul, à 8H30.

Président de séance : M. ZELFA -KALAA

Présents : MM. PRUDHON – TRIFIGNY

Excusé : M. Nourédine DEBBICHE.

Le Président de séance ouvre la réunion, souhaite la bienvenue à tous, et présente les excuses du Président de CDA, empêché.

1. **Courriers reçus**

- Florian Choine : désidérata lieu de départ/ désignation.
 - o La commission indique que le lieu de départ des désignations de l'intéressé sera son club d'appartenance, dans la mesure où M. Choine réside dans le département du Doubs. Cette mesure est appliquée de la même façon pour les arbitres dans la même situation.
- FFF : courriel DTA/enquête arbitres/plan de performance 2024. Pris note.
- Gr jeunes 3 Rivières : information stage U13 à U15/ateliers arbitrage/sollicitation CTRA ou section technique de la CDA. La commission félicite le club pour cette initiative positive et une réponse lui sera apportée quant à la demande faite,
- LBFC/CRA : information réunion du Pôle aide aux clubs du 10 février 2022/préparation des Journées de l'Arbitrage 2022/23. Pris note.
- LBFC/CRA : information formation des référents en arbitrage le samedi 19/02 à 9H00 au siège du District à Vesoul. Matthieu Trifigny revient sur cette session de formation, et en expose le contenu et les attentes.
- LBFC/CRA : copie notification sanction administrative en date du 03/12/2021, infligée à Evan Jérónimo. Pris note.
- Lorenzo Maurel : information désidérata désignations printemps 2022/statut arbitre joueur. Pris note, transmis section désignations.

- Axel Mercier : copie réponse e-mail/demande modalités administratives suite à arrêt arbitrage d'une saison (21/22).
- Thomas Parmentier : courriel/information arbitrage dans le cadre du cursus de formation du BMF ; Pris note, transmis S. BEGEL cadre technique en charge du sujet.

2. **Dossiers à traiter**

- Omer Altun : candidature à l'arbitrage en ligue, saison 22/23.
 - o La commission enregistre et valide la candidature de l'intéressé. Deux candidatures sont entérinées au titre de l'arbitrage en ligue pour la saison 22/23, celles de MM. Omer ALTUN et Redwan GAKRIM. La préparation des deux candidats se fera par la section technique de la CDA, et il est précisé qu'il y aura au maximum une seule place pour accéder à la présentation en Ligue.
- Chiara Novellino : dossier candidature futsal Ligue. Candidature non validée dans la mesure où l'intéressée doit arbitrer les compétitions de District avant de postuler à l'échelon régional. Information transmise à la CRA.
- Festival U13G et F du samedi 2 avril 2022 : demande de désignation de 6 jeunes arbitres (dont une féminine si l'effectif le permet) + 1 encadrant CDA. Transmis section désignations.
- Formation Arbitres Assistants bénévoles des clubs et officiels : les dates des vendredi 8 avril au soir et du samedi 9 avril 2022 au matin sont retenues, dans deux clubs restant à solliciter. Les formations seront assurées par la section technique de la CDA.

3. **Dossier transmis par le secrétariat et/ou les commissions**

Dossiers transmis par la commission de discipline :

3.1) Match : Lure JS – Haute Lizaine 2 du 13/02/22 en coupe de Haute-Saône.
 Arbitre : Farid Raidron.
Problème score de la rencontre + annotation participation des remplaçants sur FMI.

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.2) Match : Arc Gray 2 – Val Pesmes du 12/12/21 en Départemental 1.
 Arbitre : Florian Decailloz.
Problème administratif + courrier club de Arc Gray du 10/02/2022.

>>> La commission décide la convocation de l'arbitre au prochain Bureau, afin d'évoquer cette situation.

3.3) Match : Haute Lizaine 2 – Frotey Vesoul du 17/02/2022, en départemental 1.
 Arbitre : Redwan Gakrim
Problème administratif : réception tardive du rapport circonstancié

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.4) Finale Futsal U18G du 12 février 2022 à Citers
Arbitres : M Kadri – S Simonin

Application non réglementaire des lois du jeu lors du plateau

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.5) Match : Champlitte – Fc 2 Vels du 20/02 en Départemental 2.
Arbitre : Serge Morette

Erreur dans la transcription d'un joueur exclu

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.6) Match : Fc 4 Rivières 3 – Fc Faverney du 20/02 en Départemental 3
Arbitre : Jean-Christophe Ams.

Non inscription de la mention d'une exclusion sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.7) Match : Entente Baulay/Amance Corre Polaincourt 2 – Fontaine du 20/02 en Départemental 3.
Arbitre : Yacine Oussemgane

Non inscription de la mention d'une exclusion sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.8) Match : Noidans les Vesoul 4 – Breurey du 27/02 en Départemental 3
Arbitre : Yacine Oussemgane

Non inscription de la mention d'une exclusion sur annexe FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

3.9) Match : Fc Pays Luxeuil 2 – Amance/Corre/Polaincourt du 06/03
Arbitre : Yacine Oussemgane

Non inscription de la mention d'une exclusion sur annexe FMI, et rapport incomplet

>>> Application du barème CDA en vigueur.

Dossiers transmis par la commission statuts et règlements :

3.10) Match : Arc Gray 3 – Traves 2 du 20/02 en Départemental 3
Arbitre : Stéphane DALANSY

Non réception rapport suite à forfait Arc Gray 3

>>> Application du barème CDA en vigueur.

LE BUREAU DE CDA RAPPELLE, DE NOUVEAU, AUX ARBITRES :

- **Que même un fait ou un incident, jugés anodins par l'arbitre, doivent faire l'objet d'une mention sur la feuille de match annexe, ou d'un coup de téléphone à un membre du Bureau qui jugera de l'opportunité ou de la nécessité de faire un rapport complémentaire.**

- **Que tout rapport complémentaire faisant suite à un / des fait(s) disciplinaire(s) doit être adressé au secrétariat du District + copie au secrétaire de la CDA, DANS LES 48 HEURES SUIVANT LA RENCONTRE (article 29 du Règlement Intérieur de la CDA).**

- **Qu'un carton rouge (exclusion) infligé doit toujours être indiqué dans le pavé « observations d'après-match » de la feuille de match / FMI. Seule la signification des cartons blancs (exclusion temporaire) ne doit plus faire l'objet d'une inscription dans ce pavé. Ces points ont fait l'objet d'un mail adressé à tous les arbitres en date du 8 octobre 2021, et ce rappel a déjà été porté dans le précédent PV du Bureau de CDA.**

4. Absences des arbitres

Journée du 05 et 06 février 2022:

Etat néant

Journée du 12 et 13 février 2021 :

Etat néant

Journée du 19 et 20 février 2022 :

Anthony BOILLOT (Fc La Romaine)	Absence comptabilisée 1ère absence (amende : 25€)
Anthony LOTCHER (Breurey)	Absence comptabilisée 1ère absence (amende : 25€)

Journée du 26 et 27 février 2022 :

Arthur AFFLATET (Soing)	Absence comptabilisée 1ère absence (amende : 25€)
Angelo NOVELLINO (Pays Minier)	Absence comptabilisée 1ère absence (amende : 25€)
Vincent PELCY (Larians)	Absence comptabilisée 1ère absence (amende : 25€)

4.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Journée du 05 et 06 février 2022 :

Etat néant.

Journée du 12 et 13 février 2022 :

Hicham BEN BANI (Héricourt)	Excuse validée/Non comptabilisée
Anthony BOILLOT(Fc La Romaine)	Excuse validée/Non comptabilisée
Carlos DE CARVAHLO (Villersexel/Esprels)	Application du barème CDA en vigueur

Journée du 19 et 20 février 2022 :

Vincent DAMIEN (Val Pesmes) **Excuse validée/Non comptabilisée**

Journée du 26 et 27 février 2022 :

Farid RAIDRON (Rc Saônois) **Excuse validée/Non comptabilisée**

Journée du 05 et 06 mars 2022 :

David MARTINS (Conflans) **Excuse validée/Non comptabilisée**

5. Points sur les candidatures d'arbitres de District saison 2021/2022

5-1) Dossiers de la saison 2021/2022 :

Candidats reçus suite à réussite examen pratique :

Tristan COLLE (Vallée Breuchin)

Le Bureau de CDA le félicite et lui souhaite pleine réussite et satisfaction dans l'arbitrage.

5-2) Candidats à convoquer à tutorat arbitre suite à échec à leur 1^{er} examen pratique

Marius DEVOILLE (Franchevelle)

5-3) Candidats à convoquer à 2^{ème} tutorat arbitre suite à échec à leur 1^{er} examen pratique :

Mohamed DOULA (indépendant)

A noter que le dossier du candidat Hugo DA RUFINA (St Loup Portugais) a été transféré au District de Haute-Savoie (74) suite à demande (mutation professionnelle de l'intéressé).

5-4) Session de Formation Initiale à l'Arbitrage (FIA) des 3-4 et 11-12 mars 2022:

La commission indique sa satisfaction quant au nombre important de candidats qui ont participé à cette FIA, ce qui va permettre d'augmenter significativement les effectifs des arbitres, en cas de réussite pratiques.

La commission remercie Billel Debbiche et Luc Barreau, ainsi que d'autres membres de la CDA, qui ont assuré l'animation de cette formation, à la plus grande satisfaction des candidats.

Candidats présents (13) :

Franck AGNELOT (Fc 4 Rivières)

Jonathan BASSET (indépendant)

Patrick COULON (Fc 4 Rivières)

Romain CHEVILLARD (Vesoul RC)

Albert DELCAMBRE (Fc 4 Rivières)

Maxime DROART (Haute Lizaine)

Mickaël HOURDEAUX (Fc 4 Rivières)

Louis HYENNE (Fc 4 Rivières)

Julien ROSSI (Traves)

Leo THIBAUT (Fc 4 Rivières)

Benoit VARENNES (Traves)

Johann VUILLET (Fc Monts Gy)

Candidats inscrits et absents à la session des 3-4 et 11-12 mars 2022 :

Dorian MATUSELEM (Fc la Romaine)
Clément RONDOT (Fc Lac)
Emmanuel THERY (Haute Lizaine)

Les clubs d'appartenance ont été informés de ces absences.
Ces trois candidatures sont donc annulées au titre de la session FIA 21/22.

Rappels des dispositions du Statut de l'Arbitrage:

Considérant les décisions du Comex de la FFF en date du 06/05/2021 relatives au statut de l'arbitrage :

4. La date du premier examen de la situation est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022
5. La date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée au 28 février 2022 au 30 avril 2022.
6. La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matches effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022.

6. **Retour sur le stage des arbitres du 26 février 2022.**

Remerciements renouvelés à Monsieur le Maire de Port sur Saône, à Alain CERDAN, son adjoint, ainsi qu'au club local du RC Saônois pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de la mairie et du club house local et l'excellent accueil réservé, lesquels permettent toujours un stage dans de très bonnes conditions.

Le format de la journée, les divers ateliers techniques proposés sur le terrain et en salle, ainsi que les intervenants, semblent avoir été appréciés par les arbitres présents et ont permis des échanges fructueux.

Le Bureau de CDA remercie la section technique pour la préparation et l'animation de ce rassemblement, ainsi que les autres membres de la commission présents partiellement ou sur toute la journée.

Point de participation par groupe :

Groupe D1 :

Arbitres présents : MM. ALTUN - AMIRI – BERNARDIN - CARTIAUX (partiellement) – CLODORE - GAKRIM – JAMMI – KADRI– RAIDRON – SIMONIN.

candidats Ligue présents : MM. BALLAND – DECAILLOZ Florian – FERREIRA – LAURENT – PRINCET – ROBBE.

Arbitres non présents : néant.

Groupe D2:

Arbitres présents: MM. ADAM F – ALTINOK – AMS – GIMENEZ – ZANELLA.

Arbitre excusés : MM. BINEN – LABROSSE – PRIOU - YILDIZ

Arbitres non présents: MM. DECAILLOZ L – LOTSCHER – MORETTE

Groupe Arbitres Assistants:

Arbitre présent : M DESTENAY

Arbitre excusé : M COURDIER.

Groupe D3 :

Arbitres présents : MM. BEAUPRETRE – DALANSY – DAMIEN V – FLORIOT – KHADDA – MANCASSOLA – PRINCE – SARADIN – STERBE – TRONCIN.

Arbitres excusés : MM. BEN BANI – COURAUD – GUYON – HELLER – OUSSEMGANE – PELCY G – PELCY V – ZARAT.

Arbitres non présents : MM. BOILLOT – DE CARVAHLO – DUMARCHE – GROSJEAN – HEZARD – MARTINS – WIDMER

Groupe Jeunes Arbitres:

Arbitres présents : MM. AFFLATET – CHOINE – CREVOISIER – DAMIEN M – MAUREL – MUGNIER – PERRINGERARD – PETRIGNET – PHEULPIN – PORTIER.

Arbitres excusés : MM. DROMARD – NOVELLINO C – SCHAD

Arbitres non présents : MM. COLFORT – NOVELLINO A

La commission, après reprise de l'ensemble des situations des arbitres concernés, notamment les courriels et justificatifs reçus avant le stage, mais aussi après le stage répondant à l'interrogation de la commission, décide :

- **La facturation suite à l'absence non excusée au stage (30€) + facturation du coût du déjeuner qui était commandé + au club d'appartenance des arbitres ci-après suite à leur absence non justifiée (15€) : conformément au statut financier saison 2018/2019 adressé aux clubs par courriel le 21/08/2018 + site « absence stages arbitres (formation et repas le cas échéant : 30€ + 15€),**

Groupe D1 :

Néant

Groupe D2 :

MM. DECAILLOZ Loïc – LOTSCHER – MORETTE.

Groupe D2 Arbitres assistants :

Néant

Groupe D3 :

MM. BOILLOT – DE CARVALHO – DUMARCHÉ – GROSJEAN – HEZARD – MARTINS – WIDMER.

Jeunes Arbitres :

COLFORT – NOVELLINO Angélo.

- **L'application du barème CDA en vigueur pour absence partielle ou totale et en l'absence de justificatif, aux arbitres ci-après :**

Groupe D1 :

Néant

Groupe D2 :

MM. LOTSCHER - MORETTE

Groupe AA :

Néant

Groupe D3 :

MM. GROSJEAN – HEZARD – MARTINS - WIDMER

Jeunes Arbitres :

COLFORT – NOVELLINO Angélo.

Une notification sera faite par voie électronique aux clubs et aux arbitres

7. Réflexions sur les dossiers de fin de saison (modalités de classements – désignations phases finales et finales coupes – préparation de la prochaine CDA plénière (sujets à aborder) :

Modalités des classements des arbitres de la saison en cours :

Le Bureau de CDA décide le maintien des actuels éléments de classement des arbitres, à savoir notes obtenues lors des observations terrain – note obtenue au questionnaire de contrôle de connaissances – notes obtenues dans les rubriques savoir – savoir être et savoir-faire.

Il est rappelé que les arbitres ayant connu une promotion de groupe seront contrôlés dans leur « nouveau » groupe d'appartenance lors de la phase printemps, et qu'il sera alors fait application des dispositions ci-dessus énoncées s'agissant de les classer en fin de saison.

S'agissant des désignations des arbitres sur les phases finales et les finales des coupes départementales de la présente saison, le Bureau de CDA décide les mêmes dispositions que celles appliquées jusque-là ; à savoir le regard sur les potentiels classements de la saison, les règles d'assiduité et de sérieux des arbitres ainsi que la situation des candidats Ligue 3 de la saison. Les classements de la saison n'étant souvent pas connus avant les désignations des tours finaux et encore moins des finales, seules des prévisions de possibilités peuvent souvent être faites, lesquelles sont parfois contrariées par les indisponibilités nombreuses des arbitres mais aussi par les clubs en présence auxquels les arbitres peuvent appartenir, obligeant ainsi à des changements.

8. Echanges avec les candidats FIA/session de formation mars 2022

Le Bureau de CDA a souhaité un échange avec les 13 candidats à la session de formation initiale FIA présents, et va ainsi à leur rencontre à partir de 11H00. Les règles de gestion et les principales modalités de l'arbitrage départemental leur sont présentées, avant un échange convivial.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 11H30

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le vice-président de la CDA,
Malik KALAA ZELFA

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON